

SAINT ALBAN UNE CENTRALE INJUSTEMENT MECONNUE Saint Alban/Saint Maurice entre Drôme et Isère

L'absence de hautes tours aéroréfrigérantes, généralement symboles des centrales nucléaires, rend la présence de cette centrale assez discrète dans le paysage et de nombreux habitants de la région ignorent son existence. Elle se fait cependant remarquer pour ses retards et dysfonctionnements que l'ASN relève depuis plusieurs années.

Dernière en France l'environnement et pour la protection la sûreté nucléaire

En 2010, L'ASN constate que *«les faiblesses structurelles déjà diagnostiquées en 2009 ont à nouveau été observées»*.

En 2011, Parmi les quatre centrales que compte Rhône Alpes, le rapport de l'ASN a très clairement pointé du doigt celle de Saint-Alban. Ses *«performances globales sont en retrait»*, manque *« de rigueur d'exploitation»*, est *«d'un effectif insuffisant»* ; Pour le système qualité, *«les procédures éditées par EDF sont en retard à Saint-Alban.»*

Au 7 juillet 2011, () 7065 DI (demandes d'intervention) du service travaux sont en attente de traitement. D'autre part une analyse sur le plan de la sûreté du retard de ces DI n'a pas pu être présentée ¹.

En 2012, St-ALBAN est encore en queue de peloton, le président de l'ASN convoque le directeur de cette centrale pour lui signifier que *«ça commence à bien faire ²»*. . En février 2012 l'ASN estime que *« Les principales dispositions de protection des installations contre l'incendie ne sont pas aujourd'hui dimensionnées pour résister au séisme majoré de sécurité ³»*. De très nombreuses lettres de suite d'inspection de l'ASN (Voir site de l'ASN § St Alban) relèvent entre autres:

- la vétusté ou la corrosion de certains matériels
- un contrôle *« peu satisfaisant »* des sous-traitants
- des dysfonctionnements de logiciels
 - des procédures de sécurité en cas d'incident défailtantes
 - un manque de sensibilisation du personnel sur la question du séisme
- le manque de personnel, d'indépendance et d'autorité du SIR (service de contrôle interne, des clauses de partenariat de productivité et de partage des gains ainsi que des pénalités de retard incompatibles avec ses missions.

C'est pourquoi en 2011, ce . service s'est vu retirer son agrément par la Préfecture de l'Isère.

1 <https://docs.google.com/file/>

2 Le Figaro.fr d/OB2YOUeGA3sJwX3JIM ERWb 1 Vie G8/edit)

3 courrier de l'Autorité de Sûreté Nucléaire à l'association VIVRE (Vivre Ici -Vallée du Rhône Environnement)

Les problèmes relevés sont tellement nombreux qu'on ne peut les citer ici (voir la liste des incidents signalés sur le site de l'ASN ⁴).

«Les principales dispositions de protection des installations contre l'incendie ne sont pas aujourd'hui dimensionnées pour résister au séisme majoré de sécurité⁵ »

En juin 2012, l'ASN a envoyé une liste de prescription d'urgence ⁶

Les risques prévisibles... et pas toujours prévus!

1) Vieillesse des installations (voir article Tricastin, «Rouge et Vert» 354)

2) Risque sismique Le tremblement de terre de Corrençon (Vercors) de 1962 était d'une magnitude supérieure (7-8 MKS) à celui d'Anse (1878) de magnitude 6. C'est pourtant ce dernier, plus faible, qui a été retenu comme référence historique par EDF pour St Alban,

Dès 2003 l'ASN a soulevé un problème concernant la résistance aux tremblements de terre des ouvrages. EDF, après avoir chiffré à 20 M€ pour St Alban le coût des études et travaux nécessaires à la prise en compte d'un risque sismique réévalué, aurait alors envisagé des «actions de lobbying» pour éviter de se voir imposer ce niveau de sûreté. *«Des actions de lobbying ou contrefeu (autres experts) sont-elles possibles ?⁷ »*

Par la suite, l'ASN a revu à la baisse ses exigences en matière de résistance au séisme et se base désormais sur les dimensionnements établis par EDF. Un avis d'incident de l'ASN en novembre 2011 ⁸ nous apprend qu'EDF vient de découvrir qu'en cas de séisme, ouvrir les portes des locaux des diesels de secours ne suffirait pas à les refroidir!

Risque terroriste

Le 18 septembre 2012 quatre vmeurs de câbles se sont introduits dans la centrale (⁹)

Précédemment le mardi 4 août 2012 (isolement, submersion de la plateforme, vers 16 h une alerte à l'intrusion a perte du poste d'interconnexion retentit sur le site. *« Pas de terroriste ou de militant écologiste, l'intrus s'avère être un employé travaillant pour un sous-traitant d'EDF serait entré sur le site de Voglans pour cause de séisme, site sans montrer son badge »* (France 3 Alpes , 5 septembre 2012). Le fait qu'un individu ne voulant pas présenter son badge puisse pénétrer dans une enceinte censée être ultra sécurisée a de quoi laisser songeur."Une fois de plus, cet incident démontre que même si l'on transformait nos centrales en « bunkers» militarisés, leur sécurisation totale resterait un mythe inatteignable,

4 (<http://www.asn.fr/index.php/plContentview/full/1283>)

5 (courrier de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) à l'association VIVRE) <https://docs.google.com/file/d/OB2YOUeGA3sJwbUFRVTNnSXRYWVk/edit>

6 <https://docs.google.com/file/d/OB2YOUeGA3sJwNGsxFFBYmgxdlU/edit>

7 <https://docs.google.com/file/d/OB2YOUeGA3sJwb2Zrc2RpRmxhX1U/edit>

8 <http://www.asn.fr/index.php/Le-s-acti-ons-de-l-ASN/Le-controle-l-Actualite-s-du-controle-l-Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/2011/insuffisance-du-refroidissement-en-cas-de-seisme>

9 Le Dauphiné du 20/09/2012

4) Survol et chute d'avion . Il faut rappeler qu'aucune centrale nucléaire n'est prévue pour résister à la chute d'un avion de ligne (**10**) ,

La lettre de l'ASN du 28 Janvier 2010 **11** évoquant le survol d'avion n'a pas eu de suite. *«La consigne de protection qui traite du survol du site et de l'atterrissage sur site (05380 CO/SP-00028 indice 22) est déclinée en fiches d'actions. La fiche d'action qui traite de l'autorisation d'atterrissage d'hélicoptères sur le site fait état de contrôles à réaliser et de dispositions à prendre au niveau de l'hélistation du site. Or l'héliport du site a été déclassé et transformé en aire de stationnement pour véhicules. ...»*

5 ..Risque d'inondation ou de tsunami Le site présente 3 types de vulnérabilité en cas de rupture ou effacement du barrage de Vouglans (600 millions de m³ d'eau), ou de crue millénale (isolement, submersion de la plateforme, perte du poste d'interconnexion électrique de Pivoz-Cordier).

Les plans particulier d'intervention (PPI) écartent une rupture du barrage de Vouglans pour cause de séisme de glissement de terrain ou d'attentat, et considère comme exceptionnel le risque de crue.

Pourtant la rupture du barrage de Vouglans causerait un véritable tsunami du Jura jusqu'à la Drôme. *«L'onde de submersion noierait quarante-six communes de l'Ain) et engloutirait la place Bellecour de Lyon sous six mètres d'eau! »* Qu'en serait-il alors des usines chimiques au sud de Lyon, la raffinerie de Feyzin, la plateforme chimique des Roches de Condrieu, la centrale nucléaire de St-Alban, la plateforme chimique de Roussillon/Salaise ne seraient-elles pas fortement impactées' ?

Il faut rappeler ici que la rupture ou effacement du barrage de Vouglans, provoquerait l'inondation de la centrale du Bugey suivi de celle de St-Alban avec le risque d'une catastrophe nucléaire s'étendant de l'est au sud de Lyon!

6) L'environnement industriel Selon la synthèse du rapport de l'IRSN du 20/11/2011 page 7, *« il faut prendre en compte, de «façon prioritaire», les «phénomènes dangereux» liés à la proximité d'installations industrielles comme des usines chimiques ou de transports de produits explosifs.»* *«Parmi les équipements à sécuriser figurent les salles de contrôle, où se trouvent les opérateurs. Aujourd'hui, elles ne résisteraient pas à un séisme, ni à un accident - tel qu'une explosion dans une usine chimique - survenant sur un site industriel voisin. Les réacteurs les plus exposés à ce risque sont ceux du Tricastin, de Gravelines (Nord) et de Saint-Alban (Isère).*

Selon ce rapport de l'IRSN, « St Alban pourrait être atteint par un nuage toxique en cas d'accident sur les ICPE de Rhodia ou d'ADISSEO mais n'a pu justifier de mesures de protection».

7) La pollution radioactive (voir aussi les articles Tricastin et Cruas «Rouge et Vert»

10 http://media.wix.com/ugd/Idd856C_d44e9858ed8506f85cb8600a9H_30461.pdf

11. https://docs.google.com/file/d/OB2Y_oUeGA3sJwYzB_yeEhfY2RvWOA/edit

354) En 2000 et 2004 la CRIIRAD a effectué deux études à la demande de l'association AIRE, avec le soutien financier de collectivités locales,

Dans la première «Contrôle de la radioactivité des sédiments et plantes aquatiques du Rhône, en amont et en aval du CNPE de Saint-Alban », la CRIIRAD souligne: « Les plantes aquatiques mettent en évidence un impact des rejets radioactifs liquides de la centrale nucléaire de Saint-Alban. En aval e la centrale électronucléaire on étecte du césium 137 (1,9 à 7,6 q/kg sec) alors qu'il n'est pas étecté en amont. Ces valeurs sont du même ordre de grandeur que celles obtenues en 1997 en aval de la centrale (2,5 à 9,6 Bq/kg sec) ».

Pour la seconde: « *Etude préliminaire de /'impact des rejets de tritium et carbone 14 du CNPE de Saint-Alban* »

« *En ce qui concerne le tritium, cette campagne a ainsi permis de mettre en évidence une augmentation de l'activité du tritium organiquement lié dans les pommes, les raisins, les feuilles de peuplier. L'impact est plus marqué au sud pour les pommes et les feuilles de peupliers.*

« *Compte tenu des quantités rejetées et des doutes qui pèsent quant à l'impact du tritium et du carbone 14 sur la faune, la flore et les êtres humains, la CRIIRAD recommande que les populations et leurs élus exigent d'EDF et des autorités des progrès significatifs dans*

- * la réduction des rejets de tritium et carbone 14 du CNPE de Saint-Alban,
- * la pertinence des méthodes mises en œuvre pour quantifier les rejets et leur impact tant environnemental que sanitaire,
- * la qualité de l'information donnée aux populations»

Et c'est finalement la Camargue qui trinque, comme l'avait notamment démontré la Criirad dès l'an 2000 ¹² puis encore en 2003.

Concernant le personnel intérimaire (¹³)

Lors des interruptions de tranche le personnel intérimaire est deux fois plus nombreux que les salariés EDF sur le site de St Alban. Nous sommes très éloignés des conclusions tirées de l'accident d'AZF à Toulouse.

« *Le recours à la sous-traitance dans les sites industriels à risques doit être plus strictement encadré par la loi. Il devrait être limité à des circonstances exceptionnelles, à des situations conjoncturelles comme les grands arrêts pour maintenance, ou à des domaines très spécialisés. Il devrait être expressément interdit pour tous les postes permanents liés à la sécurité. »*

Il devrait à tout le moins être soumis à une obligation d'accord formel du CHSCT de l'entreprise utilisatrice qui ne dispose aujourd'hui en la matière que d'un droit consultatif (article L.4523 -2 du Code du travail).

12 (www.criirad.org/actualites/communiqués/camargues.htm).

13 cf.l'article Triscatin « Rouge et Vert » 354

Cette obligation d'accord permettrait sans aucun doute de réduire dans ce domaine particulier de l'organisation du travail la prévalence des logiques de rentabilité économique et financière des entreprises sur les impératifs de sécurité des installations et les exigences de santé des travailleurs.

En cas d'accident

le Plan Particulier d'Intervention, qui est un document établi pour chaque site industriel dangereux et prévoit les modalités de l'alarme et de l'organisation des services en cas d'accident, ne couvre qu'un rayon de 10 km autour du site. Dérisoire quand on sait qu'à Tchernobyl ou Fukushima, plusieurs dizaines de kilomètres ont été évacués autour des centrales et qu'à Fukushima, des contaminations ont été observées à plus de 80 km du lieu de la catastrophe. Mais peut-être serait-il inexplicable et onéreux d'intégrer l'agglomération lyonnaise et ses nombreuses industries à ce plan d'intervention ?

Il faut savoir que les autorités considèrent qu'en cas de nécessité, 80% des personnes s'auto-évacueront!... .

En conclusion

La vétusté de certains matériels, des dysfonctionnements de logiciels, un contrôle « peu satisfaisant » des sous traitants, des procédures de sécurité en cas d'incident défaillantes, la formation des personnels insuffisante, ... La centrale nucléaire de St Alban est donc selon l'ASN « dernière de la classe » depuis 3 ans de suite, ce qui est une situation inédite et inquiétante puisque aucune centrale française n'avait été classée dernière 3 années de suite par l'ASN depuis sa création. Février 2013: Malgré cette situation, le directeur de la centrale de St Alban envisage par voie de presse des travaux et... la prolongation de 35 ans de la durée de fonctionnement! Vu l'état de cette centrale, ces déclarations sont choquantes et apparaissent comme une opération de communication pour rassurer la population. C'est une fuite en avant absurde vers l'accident majeur rendant nos régions définitivement inhabitables.

Pendant ce temps, en dix ans, les Allemands, eux, ont créé près de 400 000 emplois dans les énergies renouvelables et sont en train de réussir leur transition énergétique.

Nous sommes favorables à l'arrêt immédiat de toutes les centrales, mais la situation à la centrale de St Alban nous pousse à exiger son arrêt dès aujourd'hui. .

**Dominique Malvaud NPA Drôme Ardèche et Régis Moulard
Alternatifs Savoie**

Pour plus d'infos:

VIVRE <http://www.vivreicienvironnement.org>

SDN 38 sdn.isere@gmail.com